



Sept-Îles, le 21 juin 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0040404
400821552

Objet : Exploitation de la sablière 22i06-001, Rivière-au-Tonnerre

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 30 mars 2011, reçue le 5 avril 2011 et complétée le 30 mai 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 22i06-001 située dans le canton de Coopman à l'intérieur des limites de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, dans la municipalité régionale de comté de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 31 mars 2021. La superficie de l'aire d'exploitation est de 91 000 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 83) fuseau 20, suivantes :

| Point | Zone | Est (m) | Nord (m) |
|-------|------|---------|-----------|
| A | 20 | 331 583 | 5 575 654 |
| B | 20 | 331 444 | 5 575 440 |
| C | 20 | 331 482 | 5 575 262 |
| D | 20 | 331 255 | 5 575 274 |
| E | 20 | 331 270 | 5 575 554 |
| F | 20 | 331 330 | 5 575 697 |

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 30 mars 2011, signée par M. Claude Langevin, ing., concernant la sablière, site 22i06-001, 1 page et 3 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 2 mai 2011, signée par M^{me} Marie Bernard, concernant le paiement des frais exigibles pour deux demandes de certificat d'autorisation pour l'exploitation de sablière, 1 page et 1 annexe;
- Formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière », daté du 16 mai 2011, signé par M. Marcel Tremblay, ing., 8 pages et 2 annexes dont :
 - plan intitulé « Demande de certificat d'autorisation 22i06-001, MRC de Minganie, canton de Coopman, Territoire non organisé, municipalité de Rivière-au-Tonnerre », signé le 31 mars 2011 par M. Claude Langevin, ing.;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 30 mai 2011 par M^{me} Marie Bernard, intitulé « 22i06-001 Sablière Rivière-Tortue », concernant la restauration de la bande de 75 mètres le long de la rivière Tortue.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MCG/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord